

DEC122161INP

Décision portant nomination de M. Oliver Portugall aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité propre de recherche n° 3228 intitulée « Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses » (LNCMI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 080043MPPU du 02 février 2009 portant création de l'unité propre de recherche intitulée « Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses » (LNCMI – UPR3228)

Vu la décision n° 11A001DSI du 1^{er} janvier 2011 portant notamment renouvellement de cette même unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Oliver Portugall, ingénieur de recherche hors classe au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'unité propre de recherche intitulée « Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses » (LNCMI) n° 3228 à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand